



Le travail et le cannabis :

ça ne va juste **PAS** ensemble

Guide pour les parents et les tuteurs

En tant que parent ou tuteur, vous êtes une figure essentielle pour votre jeune ; depuis qu'il est tout petit, vous l'aidez à adopter la sécurité dans tous les aspects de sa vie. Au travail, son employeur aura évidemment une grande part de responsabilité pour s'assurer de sa santé et de sa sécurité. Toutefois, vous pouvez aider à renforcer les messages véhiculés par son employeur en plus d'influencer positivement et de façon importante ses comportements sains et sécuritaires.

En 2018, le gouvernement fédéral a légalisé le cannabis. Nous vous encourageons à avoir une discussion avec votre jeune à ce sujet puisqu'il s'agit du meilleur moyen pour l'aider à prendre des décisions éclairées, notamment en ce qui concerne sa sécurité en milieu de travail. Voici quelques conseils et pistes de discussion pour amorcer un échange avec lui.



Préparer la discussion



Avant d'entamer la discussion avec votre jeune, informez-vous sur le cannabis et ses effets sur la santé. Privilégiez l'information objective et provenant de sources fiables, comme le site du Gouvernement du Canada.

Ensuite, choisissez un moment propice pour avoir la discussion, c'est-à-dire un moment où l'atmosphère est détendue et où vous avez tous les deux du temps pour la discussion. Il est donc déconseillé d'entamer cette conversation les matins de jours de semaine lorsque tout le monde est à la course.

Quelques points à garder en tête



- Engagez une vraie discussion et non un monologue. Vous pourriez notamment demander l'opinion de votre jeune sur les choix des jeunes de son âge ou de ses collègues au travail vis-à-vis la consommation de cannabis.
- Reconnaissez que son point de vue est valable, même si vous n'êtes pas d'accord. Cela signifie parfois de taire vos opinions, vos craintes ou vos préjugés pour éviter de fermer la porte au dialogue.
- Écoutez et acceptez les silences; ce sont de bons moments de réflexion.
- Exprimez clairement vos attentes concernant la consommation de cannabis, particulièrement en milieu de travail. Si votre jeune consomme déjà du cannabis, discutez avec lui de moyens pour réduire les conséquences négatives possibles (par exemple en ne consommant pas avant de se rendre au travail ou encore sur les lieux de travail).
- Demeurez ouvert et disponible pour votre jeune. Il saura alors qu'il peut se tourner vers vous en cas de besoin.

Même si votre jeune ne vous le dit pas, votre opinion compte pour lui et vous influencerez ses choix et attitudes. N'oubliez pas que votre jeune cherche des repères. En tant que parent ou tuteur, votre attitude est déterminante.



Quelques questions qui pourraient alimenter votre échange

Est-ce que ton employeur t'a parlé de consommation de cannabis en milieu de travail?

Les employeurs ont l'obligation de mettre en place un programme de prévention des risques pour protéger les travailleurs des dangers en milieu de travail, ce qui peut inclure les risques en lien avec la consommation de cannabis. Il est de la responsabilité des travailleurs de suivre les consignes de sécurité mises en place par l'employeur et de travailler de façon à assurer de leur sécurité et de celles des autres.



Est-ce que tes collègues consomment du cannabis sur les lieux de travail?

Si un de ses collègues prend la décision de consommer du cannabis sur les lieux de travail ou encore s'il arrive avec des facultés affaiblies, il peut mettre danger les autres autour de lui. Il est de la responsabilité de tous les travailleurs de signaler à son employeur toutes situations présentant un risque pour sa santé ou sa sécurité ou celles des autres. Il faudrait donc qu'il parle avec son employeur si une telle situation survient.



Est-ce que tu réalises des tâches qui pourraient être dangereuses si tu avais des facultés affaiblies (exemple : conduite de véhicule, travail avec machinerie, manipulation d'outils comme un couteau, etc.)?

Le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail définit les facultés affaiblies comme un état altéré des fonctions physiques ou mentales. En milieu de travail, cela peut faire en sorte qu'un travailleur pourra avoir de la difficulté à exécuter des tâches de manière sécuritaire ou encore l'amener à représenter un danger pour lui-même ou les autres. La consommation de cannabis, d'alcool, de drogues illicites, de médicaments, mais également la fatigue, le stress ou d'autres problèmes de santé peuvent entraîner des facultés affaiblies au travail.



Est-ce que tu te sens à l'aise de parler avec ton employeur?

Un milieu de travail sain et sécuritaire c'est une question de collaboration entre l'employeur et ses travailleurs. Même si c'est parfois difficile pour un jeune de faire valoir ses droits, ou même de poser des questions, encouragez-le à parler avec son employeur. Tout dépendant du milieu dans lequel il travaille, il peut s'adresser à un supérieur, à un membre du Comité de santé et de sécurité ou à son représentant syndical.